



Volets chambre, à la charge de qui ?

Par **Chatchat**, le **29/04/2010** à **12:50**

Bonjour,

je vous sollicite car je n'arrive ps à trouver la réponse dans les différents textes de références sur les devoirs du locataire/propriétaire.

Nous venons d'emménager dans un appartement.

La chambres sont situées à l'étage, sous les toits, et sont donc dotées de Velux.
Or il n'y a pas de stores occultants.

La pose de stores dans un pièce de repos telle que la chambre peut elle être exigée du locataire ?

Ou, est-ce une installation à la charge du locataire ?

En vous remerciant.